

Le quorum n'ayant pas été atteint à la réunion du 15 mars 2016, le comité syndical s'est réuni une seconde fois le 22 Mars 2016 sous la présidence de Monsieur CABADET.

Présents	21
Représentés	5

Monsieur CABADET remercie les délégués de leur présence et leur propose de débiter la réunion.

**\* Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame RENAUX, déléguée de la commune de LA RUE-ST-PIERRE est élue pour remplir cette fonction.

**\* Approbation du compte-rendu de la réunion du comité syndical du 8 décembre 2015**

Monsieur CABADET demande aux délégués s'ils ont des observations à faire sur le compte rendu de la réunion du 8 décembre 2015. *Ceux-ci n'en ayant pas l'approuvent à l'unanimité.*

**\* Approbation de l'Ordre du jour**

Approuvé à l'unanimité

**I) Présentation et vote du Compte Administratif 2015**

Deux délégués arrivent avant la présentation du Compte Administratif 2015

*21 délégués présents et 5 délégués représentés*

Monsieur CABADET présente le compte administratif 2015 qui fait ressortir à la section de fonctionnement et d'investissement les résultats suivants :

**Section de fonctionnement 2015**

Recettes de fonctionnement .....	1 018 027,72 €
Dépenses de fonctionnement .....	900 542,58 €
Résultat exercice – excédent.....	+ 117 485,14 €
Résultat antérieur reporté .....	81 752,87 €
<b>Résultat de clôture année 2015 .....</b>	<b>199 238,01 €</b>

**Section d'investissement 2015**

Dépenses d'investissement .....	150 000,00 €
Résultat antérieur reporté .....	160 623,68 €
<b>Résultat de clôture année 2015 .....</b>	<b>10 623,68 €</b>

Les délégués n'ayant aucune observation à faire sur le compte administratif, Monsieur CABADET conformément à l'article L2121-14 du CGCT quitte la salle. Monsieur SENMARTIN 1<sup>er</sup> Vice-Président du SMIOCE soumet le CA 2015 au vote des délégués.

*Le CA 2015 est approuvé, 23 délégués pour et 1 abstention (Monsieur CABADET était porteur d'un pouvoir, n'ayant pas participé au vote, il y a une différence de 2 voix par rapport au nombre de délégués présents et représentés)*

**II) Vote du Compte de Gestion 2015**

Le compte de gestion 2015 de la Trésorerie Principale de Beauvais Municipale dont les résultats sont en concordance avec ceux du compte administratif 2015 est soumis au vote des délégués.

*Ceux-ci l'approuvent – 25 délégués pour et 1 abstention.*

**III) Affectation des résultats de l'exercice 2015 au Budget primitif 2016**

Il est proposé aux délégués de reprendre au budget primitif 2016, les résultats de clôture de l'exercice 2015 tels qu'ils figurent au compte de gestion de la Trésorerie Principale de Beauvais, de la façon suivante :

Section de fonctionnement – Recettes

R002 « excédent de fonctionnement reporté » ..... 199 238,01 €

Section d'investissement – Recettes

R001 – solde d'exécution positif reporté ..... 10 623, 68 €

*Ceux-ci acceptent - 25 délégués pour – 1 abstention.*

**IV) Examen du projet de Budget Primitif 2016 et vote**

Monsieur CABADET présente aux délégués le projet de budget primitif 2016 équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 1 084 538,01 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 10 623,68 €. Il leur demande s'ils ont des observations à faire. Ceux-ci n'en ayant pas, il est procédé au vote.

*Le projet de BP 2016 est approuvé - 25 délégués pour – 1 abstention.*

## V) Retrait de communes

Les communes de PONT-STE-MAXENCE – PONTPOINT – ST-LEGER-AUX-BOIS demandent leur retrait du SMIOCE. Monsieur CABADET donne lecture de la délibération de chaque commune et demande si les délégués des communes concernées sont présents afin de leur laisser la parole.

<u>Commune de PONT STE MAXENCE</u>			<u>Commune de PONTPOINT</u>			<u>Commune de ST LEGER AUX BOIS</u>		
Monsieur REVIERE délégué de la commune est présent mais ne souhaite pas prendre la parole. Le retrait est soumis au vote, les résultats sont les suivants :			Aucun délégué n'étant présent, le retrait est soumis au vote, les résultats sont les suivants :			Mme BONTE et M. BERAUX sont présents. M. BERAUX explique que le conseil municipal a demandé le retrait du SMIOCE car les enseignants ne partent plus depuis de nombreuses années. Le retrait est soumis au vote, les résultats sont les suivants :		
Pour : 22	Abstention : 4	Contre : 0	Pour : 5	Abstention : 0	Contre : 21	Pour : 25	Abstention : 1	Contre : 0
Retrait accepté			Retrait refusé			Retrait accepté		

Un courrier sera adressé aux maires des communes concernées.

Les communes de PONT-STE-MAXENCE et ST-LEGER-AUX-BOIS resteront redevables de la cotisation 2016 du 1<sup>er</sup> janvier à la date du visa de la délibération par la Préfecture de l'Oise.

Après les votes, Monsieur REVIERE demande à Monsieur CABADET la permission de se retirer. *Celui-ci accepte.*

## VI) Mise en place de l'entretien professionnel annuel à titre pérenne

Monsieur CABADET explique aux délégués que le décret du 16 décembre 2014 pris en application d'une disposition de la loi du 27 janvier 2014, a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux (*dès lors qu'ils relèvent de cadres d'emplois de la fonction publique territoriale dotés d'un statut particulier*) pour l'évaluation des périodes postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le smioce a donc l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel et doit déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau des responsabilités.

Monsieur CABADET demande aux délégués de l'autoriser à fixer dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle tels qu'ils sont définis dans le document support du compte rendu de l'entretien professionnel qui a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire du CDG Oise.

Les délégués autorisent Monsieur CABADET à fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle tels qu'ils sont définis dans le document support du compte rendu de l'entretien professionnel qui leur a été envoyé pour la catégorie A et B et catégorie C. *(25 délégués pour)*

## VII) Convention entre le Conseil Départemental de l'Oise et le SMIOCE

Afin de formaliser l'intervention financière du Département pour les séjours de classes de découvertes à partir de 4 nuitées, Monsieur SENMARTIN, 1<sup>er</sup> Vice président, informe les délégués qu'une convention doit être signée entre le Conseil Départemental de l'Oise et le SMIOCE. Monsieur CABADET prend ensuite la parole et leur demande de l'autoriser à signer cette convention. *Ceux-ci acceptent à l'unanimité.*

## VIII) Création d'un poste dans le cadre d'emplois d'Adjoint Administratif Territorial

Afin de prévoir le remplacement de Madame Nadège PRAQUIN admise à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2016, Monsieur CABADET demande aux délégués de se prononcer sur la création d'un poste dans le cadre d'emplois d'Adjoint Administratif Territorial pour une durée hebdomadaire de 35 h à effet du 1<sup>er</sup> Avril 2016.

*Ceux-ci acceptent à l'unanimité.*

## IX) Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Afin d'ajouter le poste dans le cadre d'emplois d'Adjoint Administratif Territorial, Monsieur CABADET demande aux délégués de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents. *Ceux-ci approuvent à l'unanimité la modification.*

## X) Informations diverses

- Le rapport d'activité 2015 est consultable sur le site internet du SMIOCE – rubrique « réunions ».
  - Tarifs votés par le bureau lors de la réunion du 8 mars 2016 – délibération jointe
  - Les enseignants recevront afin la fin du mois d'Avril la fiche d'inscription pour les séjours de classes de découvertes de la saison prochaine ainsi que l'additif à la brochure présentant les nouveaux centres et thèmes de séjours.
- La brochure du SMIOCE ainsi que les différents séjours de classes de découvertes sont consultables sur le site du SMIOCE ([www.smioce.fr](http://www.smioce.fr)) Si le projet d'un enseignant ne figure pas sur le site, nous mettons tout en œuvre pour élaborer celui-ci selon les souhaits de l'enseignant.
- Madame FAVRE propriétaire du chalet « Les Hermones » à REYVROZ cessera son activité professionnelle cette année. Afin de proposer aux enseignants d'autres chalets, des contacts ont été pris avec des responsables de chalets situés sur BELLEVAUX et CHATEL.

La séance est levée à 18h45

**Compte-rendu du Comité Syndical  
 du 7 décembre 2016  
 Centre Socioculturel de Clermont**

Le quorum n'ayant pas été atteint à la réunion du 30 novembre 2016, le comité syndical s'est réuni une seconde fois le 7 décembre 2016 sous la présidence de Monsieur CABADET.

➤ Étaient présents :

Mesdames BINDAULT, BOUDAILLIEZ, CHOISNE, COCU, DEHUREAUX, LESIEUR, LUSSON, MARTIN, NAOUR, RENAUX, VIARD,

Messieurs BOURLETTE, BULLOT, CABADET, CUSSERNE, GUEGUEN, LAFOURCADE, LITTIERE, ROUILLE, VONTHRON,

➤ Étaient représentés :

Mme BOSCH donne pouvoir à M. LAFOURCADE, M. SENMARTIN donne pouvoir à Mme RENAUX, Mme MESLE donne pouvoir à Mme LESIEUR, Mme DUPONT donne pouvoir à M. CABADET, Mme GUILLAUME-MONNERY donne pouvoir à Mme CHOISNE, Mme MARINI donne pouvoir à Mme NAOUR, M. LEVY donne pouvoir à Mme MARTIN, Mme SANTUNE donne pouvoir à M. VONTHRON, Mme PERDRIEU donne pouvoir à M. LITTIERE, Mme PAPI donne pouvoir à Mme COCU, Mme LAVALETTE donne pouvoir à M. ROUILLE,

Monsieur CABADET remercie les délégués de leur présence et leur propose de débiter la réunion.

**\* Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur GUEGUEN, Maire et délégué de la commune de BERNEUIL-SUR-AISNE est élu pour remplir cette fonction.

**\* Approbation du compte-rendu de la réunion du comité syndical du 22 mars 2016**

Monsieur CABADET demande aux délégués s'ils ont des observations à faire sur le compte-rendu de la réunion du 22 mars 2016. Ceux-ci n'en ayant pas, l'approuvent à l'unanimité.

**\* Approbation de l'Ordre du jour**

Approuvé à l'unanimité

**I) Débat d'orientations budgétaires – délibération 015/2016**

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, un débat doit avoir lieu dans les communes et établissements publics de 3500 habitants et plus, sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir.

Pour l'année 2017, le SMIOCE organisera un nombre de classes sensiblement comparables à l'année dernière.

Les thèmes organisés sont : la neige, découverte du milieu marin, char à voile, les plages du débarquement, l'eau dans tous ces états, astronomie, contes et légendes, volcan, découverte de la Loire, nature, ferme pédagogique, médiévale et moyen âge et renaissance.

Les dépenses de fonctionnement seront stables, il faudra néanmoins prévoir l'installation d'une nouvelle version de comptabilité et supporter les hausses prévues au cours de l'année 2017 (assurances – contrats – maintenance – chauffage – charges de personnel : refonte du régime indemnitaire du personnel). La refonte de la catégorie C verra les charges de personnel augmenter. Il ne sera pas prévu de dépenses en section d'investissement

Monsieur CABADET laisse la parole aux délégués, ceux-ci n'ayant aucune remarque à faire. Le débat d'orientation budgétaire est approuvé à l'unanimité.

**II) Tarifs classes de découvertes 2017– délibération 016/2016**

Les tarifs de classes de découvertes joints en annexe sont proposés aux délégués qui les acceptent.

**III) Cotisation 2017 – délibération 017/2016**

Son montant est de 0,35 € depuis 2014. Monsieur CABADET suggère aux délégués de ne pas l'augmenter. Ceux-ci acceptent à l'unanimité.

**IV) Retraits de communes – délibérations 018/2016 – 019/2016 – 020/2016 – 021/2016 – 022/2016 – 023/2016 – 024/2016**

Les communes d'ATTICHY – BERNEUIL-SUR-AISNE – BIENVILLE – THIERS-SUR-THEVE – THURY-SOUS-CLERMONT – FLAVACOURT – NOYON ont demandé leur retrait du SMIOCE. Monsieur CABADET donne lecture de chaque délibération aux délégués et leur demande si des représentants des communes sont présents.

Monsieur LAFOURCADE, délégué de la commune d'ATTICHY, Monsieur GUEGUEN, Maire et délégué de la commune de BERNEUIL-SUR-AISNE, Monsieur BOURLETTE, délégué de la commune THURY-SOUS-CLERMONT et Madame MARTIN, déléguée de la commune de NOYON prennent la parole. Chacun leur tour, ils exposent leurs souhaits de se retirer du SMIOCE. Ceux-ci sont soumis au vote, les résultats sont les suivants :

ATTICHY	BERNEUIL-SUR-AISNE	BIENVILLE	THIERS-SUR-THEVE	THURY-SOUS-CLERMONT	FLAVACOURT	NOYON
0 contre	0 contre	17 contre	17 contre	0 contre	17 contre	0 contre
0 abstention	0 abstention	6 abstentions	8 abstentions	0 abstention	8 abstentions	0 abstention
31 pour	31 pour	8 pour	6 pour	31 pour	6 pour	31 pour
Retrait accepté	Retrait accepté	Retrait refusé	Retrait refusé	Retrait accepté	Retrait refusé	Retrait accepté

Un courrier sera adressé aux maires de ces communes afin de leur indiquer la décision du comité syndical.

#### **V) Convention de renouvellement de la ligne de trésorerie – 025/2016**

La convention avec le Crédit Agricole Brie Picardie expirant fin décembre 2016, une proposition de renouvellement a été demandée auprès de cet organisme bancaire qui est favorable à la reconduction de cette ligne pour un montant de 100 000 €. Avant de soumettre la proposition aux délégués, Monsieur CABADET leur explique que cette ligne de trésorerie est nécessaire pour pouvoir payer en janvier 2017 tous les acomptes demandés par les directeurs des centres pour les séjours organisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre ainsi que les factures des séjours de janvier à mars, les communes ne payant les participations qu'après le vote du budget primitif. Les délégués après en avoir délibéré décident de solliciter auprès du Crédit Agricole Brie Picardie le renouvellement de la ligne de trésorerie à court terme pour un montant de 100 000 € et confèrent toutes délégations à Monsieur CABADET pour la réalisation de cette ligne, la signature du contrat de prêt avec cet établissement prêteur.

#### **VI) Le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) – 026/2016**

L'Etat a entrepris une démarche de simplification du paysage indemnitare, visant à réduire sensiblement le nombre de régime indemnitare actuellement mis en œuvre dans la Fonction Publique d'Etat, servant de référence à la Fonction Publique Territoriale.

L'élaboration du RIFSEEP s'inscrit dans ce cadre. A ce titre, celui-ci a vocation à devenir le nouvel outil indemnitare de référence, applicable à tous les fonctionnaires, sans être réservé à la filière administrative comme c'était le cas pour certaines primes. Les délégués après en avoir délibéré, l'approuvent à l'unanimité.

#### **VII) Indemnité de fonction allouée au Président et aux Vice-Présidents du SMIOCE – 027/2016**

Le SMIOCE n'est plus situé dans la tranche de population de plus de 200 000 habitants depuis le 08 décembre 2015, les taux du barème de fixation des indemnités du Président et des Vice-Présidents ont changé. Les délégués approuvent à l'unanimité les nouveaux taux.

#### **VIII) Indemnité de conseil allouée au nouveau Trésorier Principal de Beauvais-Municipale remplaçant Madame Cécile PICHARD – 028/2016**

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet. Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor.

Madame Cécile PICHARD ayant quitté ses fonctions au sein de la Trésorerie Principale de Beauvais-Municipale, le 30 juin 2016. Il convient de reconduire l'indemnité de conseil au profit de Monsieur Hubert METAIS à compter du 1er Juillet 2016. Les délégués approuvent à l'unanimité

#### **IX) Informations diverses**

- Délibération du bureau du 17 novembre 2016 votant le tarif de certaines classes de découvertes 2017 (jointe en annexe).
- Le nouveau site du SMIOCE qui sera mis en ligne au cours du 1er trimestre 2017, les centres ont été coopératifs et nous fournissent les renseignements et photos demandés d'une manière très réactive.
- Le SMIOCE est intervenu auprès du Conseil Départemental de l'Oise afin de renouveler la convention octroyant les participations aux classes de découvertes 2017. Dans le cas d'une réponse favorable du Conseil Départemental, le SMIOCE s'engage à revoir tous les tarifs des classes concernées. Monsieur CABADET précise également que dans le cas d'une réduction des séjours, les communes devront s'engager à en faire bénéficier les familles.
- Un membre délégué demande la parole afin de préciser qu'il aurait souhaité la présence d'un ou des délégués du Conseil Départemental de l'Oise lors de ce Comité Syndical.

La séance est levée à 18h45.